



Envoi au contrôle de légalité le : 17 juillet 2023

Publication électronique le : 17 juillet 2023

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 3 JUILLET 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Olivier BARBARIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, Mme Caroline MATRAT, Mme Maité MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Frédéric MELCHIOR.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT.

AIDES DÉPARTEMENTALES DANS LE DOMAINE CULTUREL

(N°2023-311)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1111-4 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et, notamment, ses articles 18, 20 et 29 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Education, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 20/06/2023 ;

Madame Emmanuelle LEVEUGLE, intéressée à l'affaire, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer 5 subventions aux bénéficiaires, pour les sommes et dans les conditions reprises au tableau joint en annexe 1, pour un montant total de 62 700 €, au titre de l'année 2023, selon les modalités exposées au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

Les dépenses versées en application de l'article 1 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C03-311B02	65748/93311	Structures de rayonnement local	1 320 000,00	40 000,00
C03-313B02	65748/93313	Lecture publique – structures de rayonnement local	350 000,00	20 000,00
C03-313B02	657348/93313	Lecture publique – structures de rayonnement local	475 500,00	2 700,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 1 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 3 juillet 2023

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

1. Aide au projet et au fonctionnement - Musique

SOUS PROGRAMME 311B02 Structures de rayonnement local		BP 2023	DISPONIBLE	PROPOSITION	SOLDE	TAUX DE CONSOMMATION				
65748 - Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	1 310 000 €	40 000 €	40 000 €	- €	100,00%					
STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2022	DEMANDE 2023	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2023	CO-FINANCEURS DEMANDES 2023	MONTANT PROPOSE	AVIS DES SERVICES	COMMENTAIRES
FESTIVAL COTE D'OPALE	MUSIQUE	BOULONNAIS	17 000 €	17 000 €	2,40%	707 950 €	CR Hauts-de-France : 180 095 € Communes : 51 185 € EPCI : 142 180 € Autres : 10 500 €	17 000 €	Aide au projet	OBJET : Soutien à l'édition 2023 du festival de la Côte d'Opale qui se déroule du 6 au 11 juillet et comporte un volet pédagogique : en amont du festival, les collégiens du territoire travailleront plusieurs chansons du répertoire présenté par les groupes programmés lors du festival et restitueront ce travail via des clips et lors d'un concert. PUBLIC : tout public, 15 000 personnes en 2022. PARTENARIAT : Collèges du territoire, école de musique et de danse d'Outreau, conservatoire à rayonnement départemental de l'agglomération du boulonnais.
ROCK EN STOCK	MUSIQUE	MONTREUILLOIS	30 000 €	20 000 €	4,03%	496 851 €	CR Hauts-de-France : 56 000 € CAZBM : 58 500 € Autres : 3 000 €	20 000 €	Aide au fonctionnement	OBJET : Aide complémentaire et exceptionnelle en complément de celle de 30 000 € attribuée en CP du 14 avril pour un total de 50 000 € d'aides proposées en 2023. L'association oeuvre à la promotion des musiques actuelles sur le territoire montreuillois et organise le festival Rock en stock, à Etaples, un festival de musiques actuelles qui propose une programmation de 12 groupes sur 2 jours. Par ailleurs, l'association offre aux groupes en développement de la région une occasion de se produire à travers son événement "monte le son" en amont du festival, dans les petites communes de la CAZBM. Rock en stock est devenu au fil des ans un rendez vous bien identifié par le public et dans le réseau musiques actuelles de la région. Après 2 années d'annulation dans le contexte des contraintes sanitaires liées au COVID 19, l'édition 2023 n'a pas rempli les objectifs escomptés en terme de fréquentation et l'association doit faire face à un déficit. L'association a ainsi sollicité Pas-de-Calais actif pour un accompagnement technique portant sur un diagnostic économique et financier de la structure. Aussi, la structure décide de réduire la volure du festival cette année afin de relancer l'activité de manière sereine et maîtrisée et permettre à terme, comme elle l'envisage depuis plusieurs années, de développer le volet d'actions culturelles (notamment en partenariat avec les structures sociales du territoire). Elle réoriente son festival vers plus de convivialité et applique la gratuité. Rock en stock reste un acteur majeur du secteur des musiques actuelles sur ce territoire. PUBLIC : Tout public PARTENARIATS : CAZBM, villes du territoire, le Grand bain.

2. Aide à la création - Musique

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2022	DEMANDE 2023	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2023	CO-FINANCEURS DEMANDES 2023	MONTANT PROPOSE	AVIS DES SERVICES	COMMENTAIRES
LE BOCAL	MUSIQUE	LENS-HENIN		4 000 €	33,33%	12 000 €	Coproductions : Commune d'Aix-Noulette : 1 200 € Droit de Cité : 1 500 €	3 000 €	Aide à la création	OBJET : L'association "Le bocall" est basée à Bully-les-Mines. Sa demande concerne un projet musical <i>Feu minéral</i> , porté par le duo Benoît Bourgeois et Anaïs Delmoitié, artistes régionaux reconnus dans le champ de la chanson / musique francophone qui nous propose ici une création originale dans un univers folk pop aéré écrit et interprété par le duo autour du thème du rapport amoureux. PUBLIC : Le projet s'adresse à un large public, et peut être proposé en forme plus intimiste ou en festival. Autour du spectacle le duo propose un volet d'actions culturelles (écriture de chanson, travail avec un chœur...) PARTENARIAT : Le duo développe son activité en grande partie dans le département entre Calais et le bassin minier. 2 coproducteurs : Droit de cité et Aix-Noulette. Autres partenaires pour la résidence la note bleue, la maison des faiseurs (Groffliers), Le Chamel, Espace François Mitterrand à Bully-les-Mines, l'Arc-en-ciel à Liévin. 8 préachats au moment du dépôt de dossier et de nouvelles dates se sont ajoutées depuis (festival main square, Olhain, programmation communauté de communes des 7 vallées...).

3. Aide au fonctionnement - Lecture publique

BP 2023	DISPONIBLE	PROPOSITION	SOLDE	TAUX DE CONSOMMATION
65748 - Subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	55 500 €	20 000 €	35 500 €	89,86%
657348 - Subventions de fonctionnement aux communes	463 612 €	2 700 €	460 912 €	3,07%

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2022	DEMANDE 2023	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2023	CO-FINANCEURS DEMANDES 2023	MONTANT PROPOSE	AVIS DES SERVICES	COMMENTAIRES
MAISON DE LA POESIE	LECTURE PUBLIQUE	ARTOIS	20 000 €	22 000 €	18,29%	120 280 €	Etat : 10 700 € CR Hauts-de-France : 65 000 € EPCI : 12 000 € Commune : 580 €	20 000 €	Aide au fonctionnement	<u>OBJET</u> : Promouvoir, développer et favoriser la poésie. La maison de la poésie a connu de nombreux changements en 2022, notamment un changement de directrice. De nombreuses actions ont été menées, principalement au sein de la CABBALR. Cependant, plusieurs axes restent à développer. En effet, la maison de la poésie ne travaille qu'avec 2 bibliothèques (Beuvry et Bruy-la-Buissière) à ce jour. Il serait souhaitable de voir de nouveaux partenariats avec d'autres bibliothèques du Pas-de-Calais se développer, pour rayonner au niveau départemental et non plus territorial. Les perspectives d'actions pour 2023 sont maigres, avec seulement 8 actions, et seront à consolider voire élargir pour 2024. <u>PUBLIC</u> : Principalement tout public. <u>PARTENARIAT</u> : Médiathèques de Bruy-la-Buissière et de Beuvry, réseau des libraires indépendants des Hauts-de-France, Education nationale.
COMMUNE DE SAINT-ETIENNE-AU-MONT	LECTURE PUBLIQUE	BOULONNAIS	Pas de sollicitation	2 700 €	30%	9 000 €	Commune : 6 300 €	2 700 €	Aide au fonctionnement	<u>OBJET</u> : Premier dossier déposé pour le festival "Le Conte fait écho", 2e édition : propositions d'une veillée adulte et d'une veillée enfant ainsi que de balades contées dans la médiathèque et aux alentours. Le projet intègre aussi une dimension de collecte et de valorisation du conte dans le bassin boulonnais. <u>PUBLIC</u> : Les habitants de la commune mais plus largement de l'agglomération se sont déjà emparés "du Conte fait écho". Aucun événement autour du conte n'existe dans le bassin boulonnais. Le public visé peut donc concerner ce bassin. <u>PARTENARIAT</u> : Energies locales : Cie du Tambour Sorcier, technicien local. Travail de collectage : groupes de personnes âgées de la commune, associations, écoles.

22 700 €

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction des Affaires Culturelles
Bureau Administratif et Financier

RAPPORT N°26

Territoire(s): Tous les territoires

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 3 JUILLET 2023

AIDES DÉPARTEMENTALES DANS LE DOMAINE CULTUREL

La culture est une compétence partagée, conformément à l'article L.1111-4 du Code général des Collectivités territoriales, entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier.

Comme le réaffirme le pacte des réussites citoyennes, le Département du Pas-de-Calais porte une ambition forte de coopération, de co-construction des politiques publiques et de complémentarité avec ses partenaires. De par ses compétences il accompagne chaque individu, entend favoriser l'épanouissement de chacun et créer les conditions d'une citoyenneté active. Rendre accessibles la culture est ainsi au cœur des préoccupations du Département tant ces pratiques sont fondamentales pour découvrir des horizons qui peuvent parfois être éloignés du quotidien. Chaque personne a ainsi le droit de participer à la vie culturelle, de vivre et d'exprimer sa culture et ses références, dans le respect des autres droits fondamentaux. C'est pourquoi le Département s'engage en faveur d'une politique culturelle populaire, qui reconnaît à chacun la volonté et la capacité de progresser et de s'émanciper, à tous les âges de la vie. Il veille à enrichir les expériences de chacun tout en facilitant la mobilisation des citoyens autour de projets participatifs visant à faire « avec » et pas seulement « pour ». Bien au-delà du divertissement, la participation à la vie culturelle contribue pleinement à la construction des personnes et à leur émancipation. Dès lors, il importe de faire en sorte que la culture ne soit pas simplement accessible à chacun, mais aussi un espace de partage.

Pour ce faire, le Département accorde son soutien à des projets culturels portés tant par des associations que par des collectivités œuvrant dans les domaines des enseignements artistiques, de la lecture publique, des arts de la scène, du cirque et de la rue, de la musique, de la danse, du cinéma, des arts visuels, du patrimoine et de la vie littéraire.

Ce soutien vise à favoriser la création et la diffusion d'œuvres dans le département, la sensibilisation artistique et l'élargissement des publics dans les territoires départementaux par la réalisation d'actions artistiques et culturelles en direction des publics du Pas-de-Calais.

Les objectifs de ce soutien sont :

- Favoriser la présence artistique sur le territoire départemental et la médiation culturelle au profit du plus grand nombre,
- Favoriser l'emploi et ainsi consolider l'économie du spectacle vivant et de la culture,
- Favoriser l'excellence en développant les conditions de travail professionnelles et l'emploi culturel.

Il vous est proposé, dans ce cadre, d'étudier les **5 demandes de subvention** dans le domaine culturel qui m'ont été adressées, reprises dans le tableau annexé. En cas d'accord de votre part, ces sollicitations représenteraient pour le Département un **engagement financier global de 62 700 €, au titre de 2023**.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- D'attribuer **5 subventions** aux bénéficiaires, pour les sommes et dans les conditions reprises au tableau joint en annexe 1, pour un montant total de **62 700 €**, au titre de l'année 2023, selon les modalités reprises au présent rapport ;

Les dépenses seraient imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C03 - 311B02	65748/93311	Structures de rayonnement local	1 320 000,00	40 000,00	40 000,00	0,00
C03 - 313B02	65748/93313	Lecture publique - Structures de rayonnement local	350 000,00	55 500,00	20 000,00	35 500,00
C03 - 313B02	657348/93313	Lecture publique - Structures de rayonnement local	475 500,00	463 612,00	2 700,00	460 912,00

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 20/06/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY